

**CYBERGUN**

Société en commandite par actions au capital de 9.392.996,172 euros  
Siège social : 40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES  
ACTIONNAIRES DU 17 JUIN 2025**

\*\*\*\*\*

***De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire***

***Première résolution (Modification de la dénomination sociale)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, actuellement « Cybergun », en « Calibre » à compter de ce jour.

En conséquence, la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société, actuellement rédigée comme suit :

« *La dénomination sociale de la Société est : Cybergun. »*

est dorénavant rédigée comme suit :

« *La dénomination sociale de la Société est : Calibre. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

<b>Résultat des votes</b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
3 000 621 265	0	131

La résolution est **adoptée**.

***Deuxième résolution (Modification des articles 6, 13 et 15 des statuts)***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance sur les projets de résolutions et du changement de dénomination sociale de la société Cybergun Développement en Calibre Développement, décide de modifier les statuts de la Société à compter de ce jour afin de refléter ce changement.

En conséquence, aux articles 6, 13 et 15 des statuts de la Société, l'expression « *Cybergun Développement* » est à chaque fois complétée par « *(aujourd'hui dénommée « Calibre Développement »)* ».

<b>Résultat des votes</b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
3 000 621 265	0	131

La résolution est **adoptée**.

(...)

**Dix-septième résolution (Pouvoirs pour les formalités)**

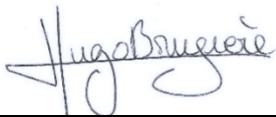
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

<b>Résultat des votes</b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
3 000 621 265	0	131

La résolution est **adoptée**.

\*\*\*\*\*

Certifié conforme.




---

**Hugo Brugière**  
Président de l'assemblée